



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 16 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame LEBERTRE
Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur BLAIZOT
Madame TERRIER a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER

Absents : Monsieur LE BRETON, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

24-018 VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 est conforme au compte de gestion pour le budget de la commune.

Considérant que les résultats de 2023 sont excédentaires tant en fonctionnement qu'en investissement pour un excédent global de clôture de 1 240 829,23 €.

Monsieur le maire propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

Excédent d'investissement reporté : 351 026,87 € au compte 001

Excédent de fonctionnement capitalisé : 500 000,00€ au compte 1068

(solde du résultat de clôture de l'exercice 2023 de fonctionnement en recettes d'investissement)

Excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement : 389 802,36 € au compte 002

Le conseil municipal,

VALIDE l'affectation des résultats.

Cette délibération est adoptée : Pour : 17

Pour extrait conforme

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20240321-24-018-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

